

Jun 2015

COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

I. DEFINITION

L'activité de commissionnaire de transport est une **opération commerciale par laquelle le commissionnaire va organiser et faire exécuter sous sa responsabilité et en son propre nom, un transport de marchandises selon les modes de son choix pour le compte d'un commettant.**

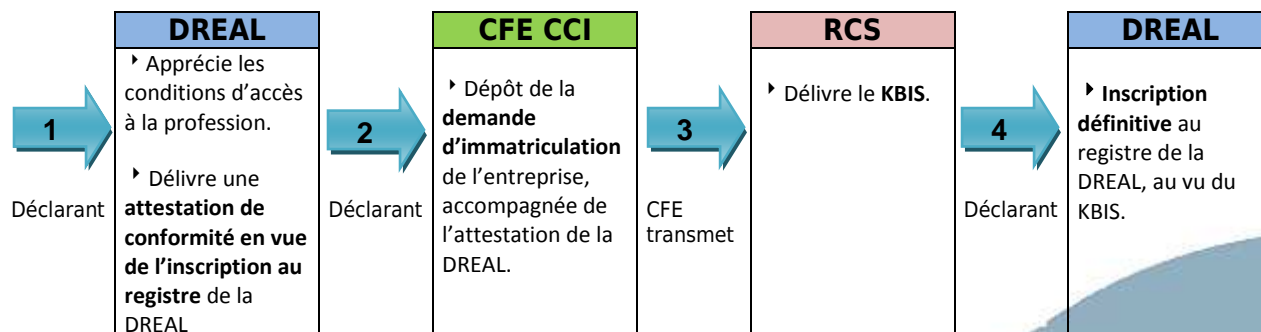
Les activités de groupage, d'affrètement, de bureau de ville ou d'organisation de transport relèvent de la même réglementation.
(Décret 90-200 du 5 mars 1990)

La réglementation des commissionnaires de transport ne s'applique pas pour les opérations de commissionnaire en douane.

II. REGLEMENTATION ET DEMARCHE

Pour cette activité, **l'inscription au registre des commissionnaires de transport** est notamment subordonnée aux **conditions d'honorabilité et de capacité professionnelle** de la personne qui assure la direction effective et permanente de l'activité de commissionnaire et à la **condition de capacité financière de l'entreprise.**

Les 3 conditions sont appréciées par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL**, autorité compétente.



III. PIECE SPECIFIQUE A FOURNIR AU CFE

L'attestation de conformité en vue d'inscription au registre des commissionnaires au nom de l'entrepreneur individuel ou de la société, remise par la DREAL du siège.

Afin d'obtenir l'inscription définitive au Registre de la DREAL, il faudra fournir l'extrait Kbis dès son obtention par le RCS.

Tout changement de nature à modifier la situation de l'entreprise au regard de cette inscription est à signaler à la DREAL dans un délai d'un mois. Ex : transfert de siège de la société.

IV. PLUS D'INFORMATIONS

Autorité compétente :

DREAL - DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT.

Service Régulation et Economie - Service Transports

2, route d'Oberhausbergen

STRASBOURG CRONENBOURG

☎ 03 88 13 08 03

www.alsace.equipement.gouv.fr

Adresse utile :

URTA : UNION REGIONALE DES TRANSPORTEURS D'ALSACE

Maison du Transport - 25, rue de Friedolsheim - 67200 STRASBOURG

☎ 03 88 28 12 12 - Fax : 03 88 28 96 84 - E-mail : urta@urta.fr

Site internet : www.urta.fr

Liens utiles :

www.apce.com : note juridique *Commissionnaire de transport*

www.alsaeco.com : note juridique *Commissionnaire de transport*